



SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

ASSERMENTATION DES ÉLU(E)S

Tous les élu(e)s prêtent serment devant public et déclarent sous serment qu'ils exerceront leur fonction avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ils s'engagent également à respecter les règles de ce code après la fin de leur mandat.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émérie-Lapointe située au 288, rue Principale, le 23 novembre 2021 à 19 h 43.

Sont présentes mesdames les conseillères :

Julie Blanchette
Martine Monette
Sabryna Barabé-Favreau

Sont présents messieurs les conseillers :

Patrick Pépin
Norman Lemieux
Jean-Luc Dulude

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette séance ouverte.

287-11-2021

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT
2. PRÉSENCES
3. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

6. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 6.1. Correspondance
- 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois d'octobre 2021
- 6.3. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6.4. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 octobre 2021 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe

7. AVIS DE MOTION

8. RÈGLEMENTS

9. ADMINISTRATION

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
- 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour novembre 2021
- 9.3. Liste des personnes endettées envers la Municipalité
- 9.4. Remboursement du fonds de roulement
- 9.5. Cession des lots 2 426 667, 2 426 668 et 2 426 670 et d'une partie du lot 2 426 671 au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
- 9.6. Contrats d'entretien annuel – PG Solutions
- 9.7. Fermeture des bureaux administratifs – Noël
- 9.8. Mandat – Soutien en informatique

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Décompte n° 3 – Travaux de réfection des rues Paul, Émile et Brossard

13. URBANISME ET INSPECTION

- 13.1. Personne désignée pour l'émission de constats d'infraction à la cour municipale

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVEC L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :

- 12.2 Décompte final – Nettoyage de la conduite sur montée Monette
- 12.3 Achat aile de côté – Camion 6 roues

ET LE REPORT DU POINT SUIVANT :

- 9.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Adoptée à l'unanimité

288-11-2021

5.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 5 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois d'octobre 2021. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois d'octobre, 15 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Ce point est reporté.

6.4 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 OCTOBRE 2021 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 octobre 2021. Tous les membres du Conseil en prennent note.

289-11-2021

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Monette et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 189 434,04 \$ \$;

QUE madame Manon Bégin, directrice générale adjointe par intérim, chargée des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

290-11-2021

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois de novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Manon Bégin, directrice générale adjointe par intérim, chargée des finances, à disposer

d'un budget au montant de 2 750 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de novembre 2021;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

291-11-2021

9.3 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ – VENTE POUR TAXES

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

CONSIDÉRANT que l'article 1022 du Code municipal mentionne qu'une liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être préparée au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que cette liste fait état des immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entamer la procédure visant à faire vendre certains immeubles pour non-paiement de taxes avant la prescription prévue à l'article 985 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu mandate madame Louise Hébert, directrice des finances, à faire le suivi auprès des citoyens figurant sur la liste des personnes endettées envers la Municipalité afin de récupérer toutes les sommes dues;

ET QU'ELLE soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires concernant le processus de vente pour taxes, notamment à transmettre à la MRC de Roussillon les comptes de taxes mentionnés dans la liste des personnes endettées envers la Municipalité afin de procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes.

Adoptée à l'unanimité

292-11-2021

9.4 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le règlement 214-2008 autorisant la création d'un fonds de roulement, par lequel la Municipalité peut emprunter, par résolution, les deniers dont elle peut avoir besoin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation de rembourser annuellement son fonds de roulement à même ses revenus généraux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour l'année 2021, d'effectuer un remboursement au montant de 44 227 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Blanchette et résolu :

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à rembourser un montant de 44 227 \$ pour l'année 2021 au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

293-11-2021

9.5_CESSION DES LOTS 2 426 667, 2 426 668 ET 2 426 670 ET D'UNE PARTIE DU LOT 2 426 671 AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSSGS)

CONSIDÉRANT que la Municipalité travaille depuis 2015, et ce, conjointement avec le CSSGS, pour la construction d'une nouvelle école primaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, la Municipalité voit son développement résidentiel explosé;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de construction résidentielle sont actuellement en cours et d'autres en analyse par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, plusieurs jeunes familles sont venues s'installer à Saint-Mathieu et que dans les prochaines années, la Municipalité connaîtra fort probablement une croissance démographique substantielle;

CONSIDÉRANT que les besoins sont encore plus pressants pour une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT que par la résolution 324-11-2020, la Municipalité a imposé une réserve pour fins publiques sur les lots 2 426 667, 2 426 668 et 2 426 670 dans le but éventuel de céder ces terrains au CSSGS;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est prête à céder une partie du lot 2 426 671 au CSSGS, dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que cette cession est conditionnelle à l'acceptation par le ministère de l'Éducation du projet présenté par le CSSGS;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Norman Lemieux et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu s'engage à acquérir les lots 2 426 667, 2 426 668 et 2 426 670 de gré à gré ou par expropriation dans le but éventuel de céder ces terrains au CSSGS ainsi qu'une partie du lot 2 426 671, dont elle est propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

294-11-2021

9.6_CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUEL – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le module de gestion financière et la plateforme de base AccèsCité au coût de 6 239 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le module de gestion des permis, la qualité des services et JMAP au coût de 5 202 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le portail citoyen Voilà, web et mobile, au coût de 2 421 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à faire le renouvellement annuel des contrats d'entretien et de soutien pour les modules de gestion financière, la plateforme de base AccèsCité et pour le module de gestion des permis, la qualité des services et JMAP ainsi que le portail citoyen Voilà de PG Solutions pour l'année 2021 au coût de 13 862 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

295-11-2021

9.7_FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT que les bureaux administratifs seront fermés aux citoyens pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT que les employés auront droit à six (6) jours fériés payés durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Blanchette et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la fermeture des bureaux administratifs de la Municipalité, aux citoyens, du vendredi 24 décembre au mardi 4 janvier 2022 inclusivement;

QUE le service des travaux publics demeure ouvert pour les besoins du service ainsi que les services essentiels;

ET QUE les bureaux administratifs soient ouverts à compter du mercredi 5 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

296-11-2021

9.8_MANDAT – SOUTIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT les besoins accrus pour du soutien informatique;

CONSIDÉRANT le non-renouvellement de l'entente auprès de notre fournisseur actuel;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Hilo Tech pour une banque de 50 heures et un plan de soutien à un coût mensuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent la firme Hilo Tech pour du soutien informatique avec l'achat d'une banque de 50 heures au coût de 4 750 \$ et un plan de soutien mensuel au coût de 167,88 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

10_HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

297-11-2021

12.1 DÉCOMPTE NO 3 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PAUL, ÉMILE ET BROSSARD

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 1929 – Travaux de réfection de chaussée – Rues Paul, Émile et Brossard;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à « Les Entreprises Michaudville inc. » par la résolution numéro 284-11-2019 lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil du 5 novembre 2019 au coût de 511 299 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 1 au montant de 185 950,52 \$, plus les taxes si applicables, a été autorisé par la résolution 354-12-2019 lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le contrat initial a été modifié à moindre coût;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 2 au montant de 162 000,61 \$, plus les taxes si applicables, a été autorisé par la résolution 270-10-2020 lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif no 3 de « Les Entreprises Michaudville inc. » au coût de 8 011,25 \$, plus les taxes si applicables, et correspondant au paiement de la retenue contractuelle de 5 % pour la réception définitive des ouvrages;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable provenant de la firme Tetra Tech;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Blanchette et résolu :

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la somme de 8 011,25 \$, plus les taxes si applicables à « Les Entreprises Michaudville inc. »;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

298-11-2021

12.2 DÉCOMPTE FINAL – NETTOYAGE DE LA CONDUITE SUR MONTÉE MONETTE

CONSIDÉRANT la résolution 042-02-2021 adoptant une dépense de 2 900 \$, plus les taxes si applicables; pour l'installation d'une cheminée afin de permettre le nettoyage de la conduite d'amenée sur la montée Monette;

CONSIDÉRANT la résolution 198-07-2021 adoptant une dépense de 6 000 \$, plus les taxes si applicables, pour le nettoyage de la conduite d'amenée sur la montée Monette;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième nettoyage a été nécessaire pour permettre un meilleur écoulement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la facture totale du nettoyage est de 13 345,44 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que les deux résolutions adoptées totalisent 8 900 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Norman Lemieux et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent une dépense supplémentaire de 4 445,44\$, plus les taxes si applicables, pour le nettoyage de la conduite d'amenée sur la montée Monette;

ET QUE les deniers publics requis au paiement de cette dépense soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

299-11-2021

12.3_ ACHAT AILE DE CÔTÉ – CAMION 6 ROUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'aile de côté sur le camion 6 roues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une aile de côté sur le camion 6 roues pour un montant de 10 000 \$, plus les taxes si applicables, incluant les coûts d'installation;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

300-11-2021

13.1_ PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que certains dossiers relatifs au Service de l'urbanisme sont parfois litigieux;

CONSIDÉRANT que des constats d'infraction doivent parfois être émis dans certains dossiers;

CONSIDÉRANT que certains dossiers doivent être acheminés à la cour municipale de La Prairie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité aux fins de représentation à la cour municipale de La Prairie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE les membres du Conseil désignent madame Geneviève Daigle-Tremblay, responsable de l'urbanisme et tout autre fonctionnaire désigné par la Municipalité aux fins de représentation de la Municipalité de Saint-Mathieu dans le cadre de certains dossiers litigieux à la cour municipale de La Prairie.

Adoptée à l'unanimité

14_ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a lieu de 19 h 55 à 20 h 09. La mairesse, Lise Poissant, répond aux questions posées par les citoyens présents dans la salle.

301-11-2021

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 novembre 2021 à 20 h 09.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant
Lise Poissant
Mairesse

(s) Joël-Désiré Kra
Joël Désiré-Kra
Directeur général et secrétaire-trésorier